



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 12 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 décembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+Pouvoir de Claude LABORDE) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Anaïs CADIS) — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN - Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Paul CARRERE

Excusés : Claude LABORDE – Hélène COUSSEAU

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 140/2024

Objet : Attribution des marchés de prestations en assurances – Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 novembre 2024,
CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (réf. N°24-84136) et au JOUE (réf. 430851-2024) le 17 juillet 2024,



CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://demat-ampa.fr> le 17 juillet 2024, et affiché en Communauté de Communes,

Monsieur le Président indique que les marchés d'assurances de la Communauté de Communes du Pays Morcenais arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

Monsieur le Président rappelle qu'un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour la mise en place des nouveaux marchés qui devront prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.

Il convenait donc de lancer une procédure de passation de marché public pour les six lots suivants, estimés sur la base du coût annuel de ces prestations :

- Lot 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes, estimé à 5 317 euros TTC
- Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes, estimé à 2 061 euros TTC
- Lot 3 Assurance des véhicules et des risques annexes, estimé à 6 988 euros TTC
- Lot 4 Assurance de la protection juridique de la collectivité estimé à 662 euros TTC
- Lot 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, estimé à 350 euros TTC
- Lot 6 Assurance des prestations statutaires, estimé à 25 501 euros TTC

Au vu du coût de ces marchés passés pour quatre ans (2025-2028), une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, conformément aux articles R.2113-1 à R. 2124-1 et R. 2161-2 à R. 2161-11 du Code de la commande publique.

Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 novembre 2024 cette dernière a classé premières les offres des prestataires suivants :

- **Lot 1 Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,**
GROUPAMA D'OC 14 rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA Cédex
Pour un montant de 10 496,41 euros TTC
Solution de Base
- **Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes,**
GROUPAMA D'OC 14 rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA Cédex
Pour un montant de 11 605,18 euros TTC
Solution de base sans franchise



- **Lot 3 Assurance des véhicules et des risques annexes,**
GROUPAMA D'OC 14 rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA Cédex
Pour un montant de 10 831,15 euros TTC

- **Lot 4 Assurance de la protection juridique de la collectivité**
2 C COURTAGE /CFDP Rés.Th. Gautier 7 rue G.Magnoac 65 000 TARBES
Pour un montant de 906,07 euros TTC

- **Lot 5 Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus**
SMACL Assurance SA 141 Avenue Salvador Allende CS 20 000 79 031 NIORT
CEDEX 9
Pour un montant de 331,19 euros TTC

- **Lot 6 Assurance des prestations statutaires,**
GROUPAMA D'OC 14 rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA Cédex
Pour un montant de 41 420,20 euros TTC

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE le choix des attributaires effectué par la Commission d'Appel d'Offres
AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants
DIT que les dépenses s'y rapportant seront inscrites aux chapitres et articles prévus à cet effet au budget principal de la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Le secrétaire de séance

Nicole DUCOUT

Morcenx-La-Nouvelle le 18 décembre
2024

Le Président

Jérôme BAYLAC DOMENGE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 040-244000691-20241218-2024DELIB140-DE

